

# LA SOLIBRA DANS LA SOCIÉTÉ ET L'ESPACE URBAINS DE BOUAFLÉ (CENTRE-OUEST IVOIRIEN)

**Trotsky MEL**  
**Enseignant-Chercheur**  
**Département de Géographie**  
**Université Jean Lorougnon GUEDE, Daloa, Côte d'Ivoire**

## **Résumé**

Le libéralisme économique est l'une des options majeures de développement faites par la Côte d'Ivoire dès son indépendance. Ce modèle de développement incite à la promotion et aux investissements sur toute l'étendue du territoire national. Ainsi, s'est installée la Société des Limonadières et Boissons Rafraichissantes d'Afrique (SOLIBRA) sur le territoire urbain de Bouaflé (Région de la Marahoué) en 1978. Si l'une des finalités des entreprises est d'impacter positivement les sociétés et les espaces dans lesquels elles sont implantées, il ressort, à 90,35% des enquêtés, que l'apport de la SOLIBRA, de son installation à ce jour, est loin de répondre aux attentes des populations et des autorités communales.

**Mots clés :** Côte d'Ivoire, Bouaflé, société, espace, urbain, développement local.

## *La solibra en la sociedad y el espacio urbanos de Bouaflé (centro-oeste de Costa de Marfil)*

### **Resumen**

El liberalismo económico es una de las principales opciones de desarrollo que Côte d'Ivoire hizo desde su independencia. Este modelo de desarrollo fomenta la promoción y la inversión en todo el territorio nacional. Así, se instaló la Sociedad de Limonadieres y Bebidas Refrescantes de África (SOLIBRA) en el territorio urbano de Bouaflé (Región de la Marahoué) en 1978. Si una de las finalidades de las empresas es influir positivamente en las sociedades y los espacios en los que están implantadas, se desprende, al 90,35% de los encuestados, que la aportación de la SOLIBRA, de su instalación hasta la fecha, está lejos de responder a las expectativas populares y de las autoridades municipales.

**Palabras clave:** Côte d'Ivoire, Bouaflé, sociedad, espacio, urbano, desarrollo local.

## *Solibra in the urban society and space of Bouaflé (central west of Ivory Coast)*

### **Abstract**

Economic liberalism is one of the major development options made by Côte d'Ivoire from its independence. This development model encourages promotion and investment throughout the national territory. Thus, the Société des Limonadières et Boissons Rafraichissantes d'Afrique (SOLIBRA) moved to the urban area of Bouaflé (Marahoué region) in 1978. If one of the companies' purposes is to positively affect the companies and the spaces in which they are located, 90.35% of respondents find that the contribution of SOLIBRA, from its installation to date, is far from meeting the expectations of the people and local authorities.

**Keywords:** Côte d'Ivoire, Bouaflé, society, space, urban, local development.

## Introduction

Par son choix du libéralisme économique fait depuis l'indépendance, la Côte d'Ivoire incite à la promotion et aux investissements privés sur toute l'étendue du territoire. Ce choix s'inscrit dans sa vision de l'aménagement territorial dont l'enjeu réside dans la redistribution de l'activité économique et l'emploi sur toute l'étendue du territoire national, en faisant des chefs-lieux de départements et de régions des pôles de développement économique (M. Soumahoro, 2015, pp. 51-52). L'implantation, en 1978, de la Société de Limonaderies et de Boissons Rafraichissantes d'Afrique (SOLIBRA<sup>1</sup>) dans la ville de Bouaflé (Centre-Ouest du pays) s'en trouve justifiée. Bien installée aux abords de la voie principale de cette ville secondaire ivoirienne et à proximité du fleuve Marahoué, la deuxième unité industrielle de la SOLIBRA ne laisse aucun passant indifférent. Elle est même perçue comme une aubaine pour cette localité. Cependant, si la ville de Bouaflé, voire même toute la Marahoué, se réjouissent d'accueillir sur leur territoire cette importante entreprise, il y a lieu de s'interroger sur son impact socioéconomique et spatial. Car, comme le note I. Rodić (2007, p. 5), « il faut considérer l'entreprise comme une institution sociale, donc comme une partie de la société. De ce fait, elle se doit d'être responsable de ses actes vis-à-vis de tous les autres protagonistes de la société. » En cela, se pose le rôle de l'entreprise dans la société et sa capacité à contribuer au progrès social. Cette inquiétude motive la présente étude qui a pour référent spatial la ville de Bouaflé. Le problème sous-jacent est la méconnaissance des actions de la SOLIBRA dans son espace d'installation. Son élucidation amène les questions suivantes : Quelles sont les attentes des populations urbaines de Bouaflé vis-à-vis de la SOLIBRA ? Quelles sont les réponses de la SOLIBRA aux attentes des populations urbaines de Bouaflé ? Quelles sont les incidences des réponses de la SOLIBRA sur la société et l'espace urbains de Bouaflé ?

L'intérêt recherché est d'évaluer la contribution de cette entreprise commerciale au rayonnement socioéconomique et spatial de son « lieu d'accueil ». Cela passe par l'identification des attentes des populations et des autorités communales de Bouaflé vis-à-vis de la SOLIBRA, l'évaluation des réponses de la SOLIBRA à la demande sociale et communale de Bouaflé, et la mesure des conséquences des réponses de la SOLIBRA sur les initiatives des autorités communales et sur les conditions et cadre de vie des populations de la ville de Bouaflé.

---

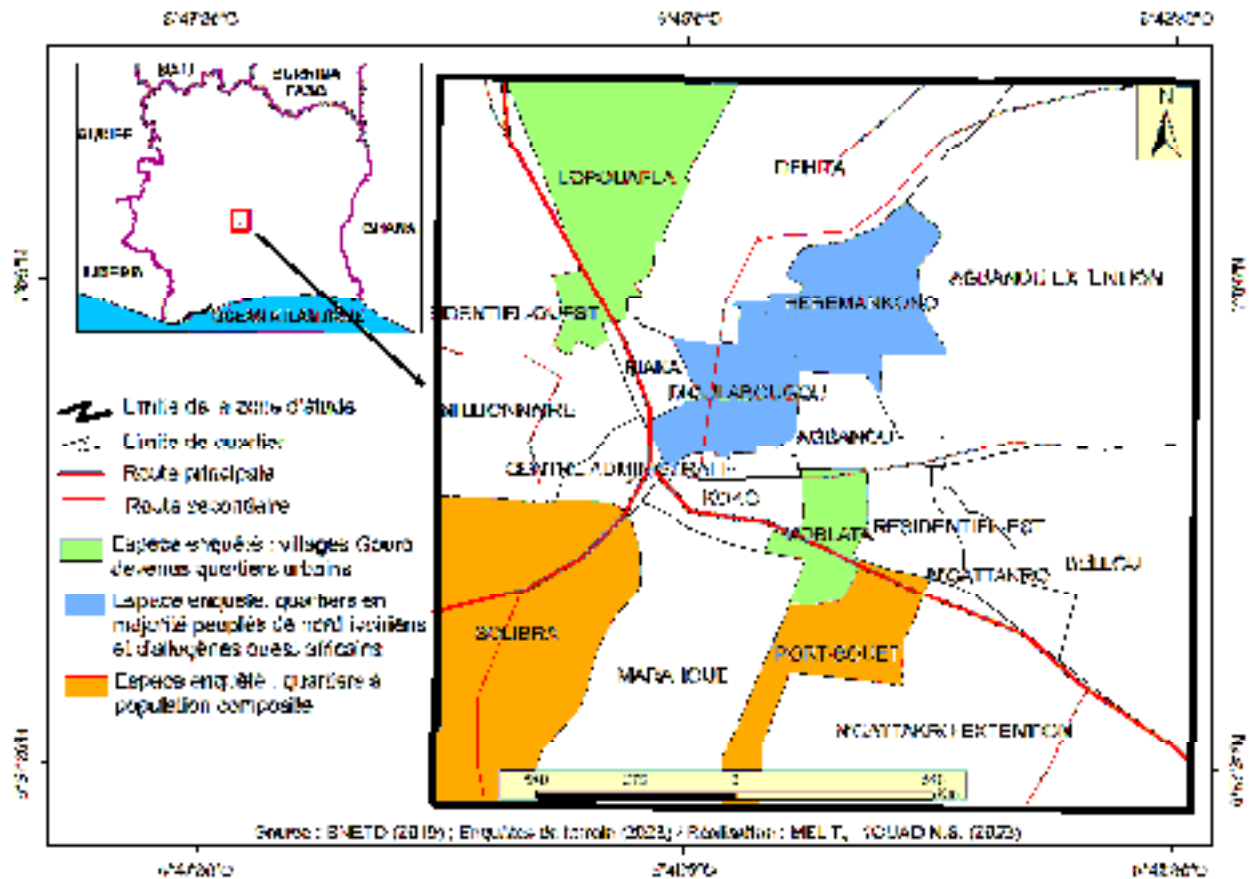
<sup>1</sup> L'acronyme « SOLIBRA » désignait initialement « Société de Limonaderies et Brasseries d'Afrique ». Le changement de dénomination sociale est intervenu le 31 mai 2023, selon un communiqué officiel de son directeur général et disponible sur <https://www.afrique-sur7.ci/493273-cote-divoire-la-solibra-change-de-denomination-sociale>.

Cette étude se fonde sur l'hypothèse selon laquelle l'apport de la SOLIBRA est loin de répondre aux attentes des autorités communales et aux aspirations des populations de la ville de Bouaflé.

## 1. Méthodologie

### 1.1. Cadre de l'étude

La ville de Bouaflé fait partie de la Région de la Marahoué située dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire (figure 1).



**Figure 1 : La ville de Bouaflé dans l'espace ivoirien**

Elle est le chef-lieu de commune, de sous-préfecture, de département et de région du même nom. La ville de Bouaflé est à l'intersection des axes routiers Yamoussoukro-Daloa et Zuénoula-Sinfra ; ce qui lui vaut le nom de « ville-carrefour ». Elle se trouve à 60 km de Yamoussoukro (capitale politique) et à 300 km d'Abidjan (capitale économique). Avec 104 838 habitants, elle est la 16<sup>ème</sup> des 17 villes ivoiriennes de plus de 100 000 habitants (RGPH<sup>2</sup>\_2021, Résultats Globaux Définitifs, p. 35). Elle a une superficie de 1 250 km<sup>2</sup>. Les services et les activités informelles sont les bases de l'économie urbaine de Bouaflé. La SOLIBRA et les 8 boulangeries modernes que compte la ville animent l'activité industrielle. La ville de Bouaflé

<sup>2</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

est arrosée par le fleuve Marahoué, affluent du Bandama sur lequel est construit le barrage de Kossou. Le lac créé à la suite de ce barrage favorise une pêche intensive, une des activités importantes de l'ensemble régional. À propos et selon le maire-résident, le nom « Bouaflé » découle du gros silure appelé « Boua », une particularité de cette eau, et qui signifie « marché de silures » en Gouro. Les Gouro constituent ainsi le peuple autochtone originel. S'y sont ajoutés les Yowlè et les Ayaou (Baoulés venus de la savane) qu'on trouve en partant vers les espaces communal et sous-préfectoral.

## ***1.2. Méthode et matériels de collecte de l'information***

L'étude a nécessité une recherche documentaire et une enquête de terrain. La recherche documentaire a synthétisé et regroupé les documents qui s'insèrent dans l'étude et constitués d'ouvrages généraux, de travaux de recherche (thèses et mémoires), de rapports, d'articles de presses, et de consultation de sites internet. Elle a porté également sur des documents cartographiques obtenus auprès du Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNETD) et des données démographiques des différents RGPH provenant de l'Institut National de la Statistique (INS).

L'enquête de terrain s'est opérée par l'observation et des entretiens. L'observation a consisté à vérifier l'existence ou non de réalisations physiques de la SOLIBRA dans la ville de Bouaflé et celles réalisées par la commune avec l'apport de la SOLIBRA. Nous avons choisi 6 des 27 quartiers urbains par les critères « origine » et « densité ». Ainsi, avons-nous 2 villages autochtones Gouro devenus quartiers urbains faiblement densifiés (Dehita et Koblata), 2 quartiers quasiment peuplés d'allochtones nord-ivoiriens et d'allogènes ouest-africains très densément peuplés (Dioulabougou, Hermankono) et 2 quartiers à population composite moyennement peuplés (SOLIBRA et Port-Bouët). Les échanges ont eu lieu avec des personnes ressources et la population. Les personnes ressources sont : le 4<sup>ème</sup> adjoint au maire et maire-résident, un agent de la SOLIBRA (qui a requis l'anonymat), le président de la jeunesse communale, la responsable des femmes urbaines, le chef ou son représentant de Dehita et Koblata, le chef ou son représentant de Dioulabougou et Hermankono, le président ou son représentant de SOLIBRA et Port-Bouët. Le total donne 10 personnes ressources. Avec l'autorité communale, il s'est agi des ressources financières, des projets (réalisés ou en cours), de la coopération décentralisée, des relations avec les entreprises privées, notamment la SOLIBRA, etc.

Avec les responsables communautaires, leurs attentes vis-à-vis de la SOLIBRA et perceptions des actions de développement de ladite société ont meublé les échanges. Par le critère « origine », nous voulions savoir si les actions de la SOLIBRA sont orientées vers les localités sur les terres desquelles elle est installée, ou si elles sont en direction des quartiers densément peuplés, ou si elles visent les nouveaux quartiers *à priori* dépourvus d'équipements de base. L'entretien avec l'agent de la SOLIBRA a instruit sur les actions de l'entreprise vers les communautés urbaines. Notons que l'anonymat exigé par ce dernier tient en ce que tous nos courriers et leurs relances (à la direction générale à Abidjan et à l'unité de Bouaflé) sont restés sans suite ; et ce, durant près d'un an. Les avis des populations ont été recueillis sur leurs attentes vis-à-vis de la SOLIBRA et leurs connaissances des actions initiées par ladite entreprise en leur direction. L'échantillonnage a été défini par l'application de 0,1% au 104 838 habitants du RGPH-2021, indépendamment de tout autre critère. Ce choix est lié à l'importance démographique urbaine. La méthode accidentelle fut utilisée. Cela donne 104 personnes enquêtées réparties dans les 6 zones délimitées (35 pour les 2 quartiers d'autochtones, 35 pour les 2 quartiers à dominance allochtones nord-ivoiriens et allogènes ouest-africains, 34 pour les 2 quartiers à population cosmopolite). Au total, 114 personnes ont été enquêtées dans l'étude. Les données ont été présentées sous forme analytique et cartographique avec les logiciels Word, Excel, Adobe Illustrator CS et ArcGIS 10.3.

Les matériels sont composés d'un smartphone Androïde de marque Techno CAMON 17 qui a servi à la prise des photos et à l'enregistrement. Aussi, un bloc-notes, des guides personnalisés pour l'entretien avec les personnes ressources et un questionnaire pour les populations ont été utilisés.

## **2. Résultats et analyse**

### **2.1. L'embauche des jeunes et la construction d'équipements de base comme principales attentes de la ville de Bouaflé vis-à-vis de la SOLIBRA**

#### ***2.1.1. Un souhait à l'embauche***

Incontestablement, la demande d'embauche par la SOLIBRA est le souhait majeur soulevé par la population urbaine (tableau I).

Tableau I : Attentes des populations communales de Bouaflé vis-à-vis de la SOLIBRA

Attentes vis-à-vis de la SOLIBRA	Populations urbaines	
	Nb	%
Assainissement (ordures, caniveaux, broussailles, viabilisation)	7	6,14
Eau (construction d'équipements, extension réseau)	5	4,39
Éducation (construction de structures, réhabilitation, équipement, prises en charge)	17	14,91
Emploi (embauche, soutien aux projets sociaux)	55	48,25
Voirie (création, reprofilage)	6	5,26
Santé (construction de structures, réhabilitation, équipement, prises en charge)	16	14,03
Socioculturel, sport et loisir (construction d'équipements, subventions)	8	7,02
Total	114	100

Source : Nos enquêtes de terrain, 2023.

Nb = nombre, % = pourcentage.

Le souhait à l'embauche est exprimé par 48,25% des populations urbaines. Avec des valeurs proches, l'éducation (14,91%) et la santé (14,03%) sont les priorités respectivement de deuxième et troisième ordres des urbains de Bouaflé. Au niveau scolaire, selon le service des statistiques de la Direction Régionale de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA) de la Marahoué, la ville de Bouaflé compte 3 établissements secondaires publics et 85 Écoles Primaires Publiques (EPP). La population scolaire du public de l'année scolaire 2022-2023 est de 11 404 élèves au secondaire et de 18 575 au primaire. Les ratios élèves/classe y sont respectivement de 65 et 37. Si le chiffre du primaire tourne autour des normes de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), celui du secondaire est au moins le double. Il ressort que les structures publiques secondaires sont débordées. En effet, les 3 établissements secondaires publics enregistrent 50,09% des 22 768 élèves du secondaire. Bien que reconnaissant qu'il est du ressort de l'État et des autorités communales de construire les écoles, les populations s'insurgent contre le fait que la SOLIBRA reste de marbre face à cette situation.

Au niveau sanitaire, la ville de Bouaflé regorge de seulement 4 structures : le Centre Hospitalier Régional (CHR) au quartier Kôkô, le dispensaire de Dehita, le Centre de Santé Urbain (CSU) de Dioulabougou, le CSU de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) logé au sein des Grandes Endémies au quartier Kôkô. Ces structures sanitaires sont débordées face à l'ampleur de la demande sociale. La ville de Bouaflé a donc besoin de nouvelles structures sanitaires. Comme pour l'éducation, les populations urbaines estiment que la SOLIBRA doit les aider.

Dans le même ordre d'idée, les actions en faveur du socioculturel, du sport, des loisirs et de l'environnement sont des attentes exprimées par les populations, à 7,02%. Pour l'assainissement, certains habitants de la ville de Bouaflé indexent la SOLIBRA pour son

inaction. Mieux, l'entreprise est accusée de nuire fortement à l'environnement, surtout par la pollution du fleuve Marahoué au bord duquel elle est installée et dans lequel elle rejette ses résidus. C'est donc légitimement que ces habitants, à 6,14%, demandent l'implication de la SOLIBRA dans l'assainissement urbain.

Les attentes de la SOLIBRA dans le domaine hydraulique est faiblement mis en exergue par les populations urbaines (4,24%).

### ***2.1.2. Les attentes des autorités communales***

L'entretien avec le 4<sup>ème</sup> adjoint au maire de Bouaflé a ressorti plusieurs attentes chez les autorités communales. Pour l'autorité communale, contrairement aux populations qui priorisent l'embauche par la SOLIBRA, elle devrait prioritairement les aider par l'implantation de structures éducatives, surtout secondaires. L'insuffisance y est telle que les classes sont surpeuplées (37 et 65 élèves/classe, respectivement au primaire et au secondaire, en 2022-2023). Toute chose qui impacte négativement la formation des enfants. Aussi, la grande majorité des parents n'a-t-elle pas les moyens pour inscrire leurs enfants au privé ; sans omettre que plusieurs de ces écoles privées ne respectent pas les standards éducationnels, augmentant l'angoissent chez les parents. Avoir plus de structures éducatives serait un grand soulagement pour la commune, et au-delà. Le deuxième vœu des autorités communales est de voir la SOLIBRA embaucher plus de jeunes de la commune. Car, le chômage à Bouaflé devient préoccupant, au vu des multiples pathologies sociales (délinquance, vol, braquage, drogue, prostitution, etc.).

## **2.2. Des réponses de la SOLIBRA en deçà des espérances des populations et des autorités communales de Bouaflé**

Face aux vœux exprimés par les populations urbaines et les autorités communales en direction de la SOLIBRA, il y a lieu d'analyser les actions de cette entreprise sur l'espace de Bouaflé.

### ***2.2.1. L'EPP SOLIBRA, la seule véritable action visible de l'entreprise dans le domaine éducatif***

Plusieurs actions dans divers domaines sont à l'actif de l'entreprise commerciale. Cependant, la plus palpable, aux dires des enquêtés, est l'école de 6 classes (photo 1) bâtie au quartier SOLIBRA.



Photo 1 : L'un des deux bâtiments et la cantine de l'EPP SOLIBRA

Cliché : Trotsky MEL, 13 juin 2023.

Ce bâtiment de 3 classes (à gauche) forme, avec un autre du même nombre de classes, l'EPP SOLIBRA. Le préau mitoyen (à droite) sert de cantine aux élèves. Dépourvue d'eau potable, c'est le puits situé à l'entrée de la cantine qui est la source d'eau utilisée pour la cuisson des aliments et la boisson. Si la cours respire la propreté avec des arbres offrant de l'ombre par endroit, les alentours de d'école sont broussailleux. Construite par la SOLIBRA, elle est logée dans le quartier qui porte son nom. Si les autorités et les populations communales reconnaissent cet apport, elles l'estiment insuffisant, comparativement aux ressources financières de l'entreprise. À la construction de cette école, il faut ajouter les actions ponctuelles telles que les fêtes de fin d'année (arbres de Noël) organisées par l'entreprise.

### ***2.2.2. Des distributions ponctuelles d'eau comme apport dans le domaine hydraulique***

En matière hydraulique, il est arrivé que la SOLIRA participe, en synergie avec la Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), à la distribution d'eau potable (photo 2).





Photo 2 : Un camion-citerne distribuant l'eau potable dans le quartier SOLIBRA

Source : Mairie de Bouaflé

Cette distribution d'eau potable a lieu pendant les périodes de pénuries. Cependant, ces actions périodiques semblent se cantonner dans le quartier où est implantée l'entreprise. Cette forme de discrimination fait dire à une commerçante que : « Tout ce que la SOLIBRA fait, elle le fait dans le quartier SOLIBRA. Même l'eau, c'est seulement au quartier SOLIBRA que la SOLIBRA fournit. » La SOLIBRA a également installé une pompe hydraulique (photo 3).



Photo 3 : Une pompe hydraulique fournie par la SOLIBRA

Cliché : Trotsky MEL, 13 juin 2023.

Cette pompe à 6 robinets baigne dans un environnement plus ou moins insalubre, en témoignent l'eau stagnante et les alentours broussailleux, propices à la prolifération d'agents responsables de maladies hydriques. Elle est également installée dans le quartier SOLIBRA, comme pour conforter la thèse de ceux qui avancent que les rares actions de la SOLIBRA ne sont orientées qu'à ce seul quartier.

### ***2.2.3. Des actions non-négligeables dans le domaine de l'électrification***

Dans le domaine de l'électrification également, il est rapporté une action de l'entreprise (photo 4).



Photo 4 : Don de matériels d'électrification aux autorités communales de Bouaflé par la  
SOLIBRA

Source : Mairie de Bouaflé

Le directeur de l'usine (race blanche, en combinaison vert-rouge), accompagné de ses collaborateurs (en combinaisons vert-rouge et blanche), a remis durant l'année 2021 des matériels d'électrification aux autorités communales de Bouaflé. Ce don est composé d'ampoules pour lampadaires et de cartons contenant d'autres matériels.

#### ***2.2.4. D'autres initiatives de la SOLIBRA envers la ville de Bouaflé***

Le maire-résident ne fait pas de mystère sur quelques soutiens financiers de la SOLIBRA. Seulement, il précise que, non seulement ils sont très insignifiants face aux attentes, mais en plus, ils n'interviennent qu'à l'occasion de grands événements desquels elle ne peut se dérober. C'est le cas des visites présidentielles et des obsèques d'illustres hommes de la région (Feu le ministre Charles DIBY KOFFI, feu le maire LEHIE Bi Kribou Lucien). A ces rares occasions, le maire-résident reconnaît l'apport de l'entreprise en boissons et en logistique. L'entreprise participe de même à quelques activités sportives par son sponsoring traduit en logistique et en boissons vendues aux prix-usine.

Dans le domaine de l'emploi, le président de la jeunesse communale n'ignore pas l'embauche par la SOLIBRA de quelques jeunes de la commune. Cependant, les conditions sont très loin de leurs attentes. Quatre principales limites entourent ces emplois. Primo, le recrutement est l'affaire de sociétés sous-traitantes et non directement de la SOLIBRA. La plus active est la RMO (Relation Main d'œuvre, entreprise du secteur de gestion des ressources humaines créée en Côte d'Ivoire en 1985). Secundo, ce sont des emplois de courtes durées, 3 mois renouvelables une fois. Tertio, le nombre est très insignifiant. Et quarto, il s'agit de postes

subalternes. Pour renchérir, il avance : « Les rares emplois offerts par la SOLIBRA sont de moindre importance. Même avec tous les diplômes possibles, il est impossible d'y travailler comme cadre. »

Au niveau socioculturel, le sport et le loisir, le 4<sup>ème</sup> adjoint au maire a reconnu la réhabilitation du centre culturel Henri Konan Bédié par la SOLIBRA. Mais, il espère davantage de cette société.

En définitive, pour les responsables et habitants, les actions de la SOLIBRA en direction de la ville de Bouaflé sont en-deçà de leurs espérances, comparativement aux bénéfices engrangés par l'entreprise qu'ils affirment colossaux. Tout cela impacte négativement la vie communautaire.

### **2.3. Un espace et une société urbains de Bouaflé très peu marqués par la SOLIBRA**

#### ***2.3.1. L'embauche des jeunes urbains de Bouaflé loin des préoccupations de la SOLIBRA***

Les autorités et les populations dénoncent l'absence d'une vraie politique d'embauche des natifs de Bouaflé par la SOLIBRA. Pour le président des jeunes, « Les travailleurs de la SOLIBRA viennent de partout, sauf de Bouaflé qui l'a accueillie. » En plus des limites entourant l'emploi des jeunes de Bouaflé par la SOLIBRA, les populations s'indignent contre sa propension aux licenciements. Pour le maire-résident, « Pour peu, la SOLIBRA met nos jeunes à la rue. Comment peut-on licencier quelqu'un qui a bu juste une sucrerie ? ». Le président de la jeunesse certifie :

Moi-même, j'y ai travaillé, recruté par la RMO. Après 3 mois, j'ai été remercié. Ils m'ont rappelé 2 mois après pour 6 mois. Après quoi, alors que je devrais bénéficier d'une embauche à durée indéterminée, j'ai été joint par téléphone un matin, pendant que je m'apprêtais à aller au travail, de ne plus m'y rendre, car mon contrat a pris fin. N'est-ce pas de l'humiliation ça ?

#### ***2.3.2. Précarisation des conditions et cadres de vies des populations urbaines***

L'inaction décriée de la SOLIBRA par les populations se répercute sur le quotidien de celles-ci. En effet, les équipements de premier contact étant insuffisants dans la ville de Bouaflé, la pression des habitants occasionne des déconvenues. Nous nous appesantissons sur les secteurs éducatif et sanitaire. Au niveau éducatif, l'EPP SOLIBRA de 6 classes au quartier SOLIBRA est la seule action nette de la part de la SOLIBRA. « Même à ce niveau, beaucoup est à dénoncer. À sa livraison, l'école n'avait ni eau, ni électricité. Il a fallu un mécontentement du défunt maire pour que la SOLIBRA réagisse. Et ce n'est que l'électricité qu'elle a installée. Concernant l'eau, c'est le statu quo. À la limite, c'est du mépris. », ajoute le maire-résident. Aucun autre soutien, surtout au niveau secondaire où le besoin est criard, n'est enregistré.

Conséquemment, le public est surchargé, faisant le nid des collèges privés qui se multiplient. On en dénombre 17 au secondaire et 16 au primaire avec des effectifs respectifs de 11 364 et 3 933 élèves. Les 17 établissements secondaires privés enregistrent 11 364 élèves, presque la moitié (49,91%) des 22 768 élèves du secondaire. Les ratios élèves/classe dans le privé sont de 45 au secondaire et 39 au primaire. Si ces chiffres du privé sont raisonnablement acceptables, la situation est plus inquiétante dans le public où les ratios sont de 37 et 65 élèves/classe, respectivement au primaire et au secondaire. Ces réalités posent l'urgence de la construction de structures éducatives. Malheureusement, la SOLIBRA en qui les populations fondent leurs espoirs ne bouge pas. Ainsi, non seulement la qualité de l'enseignement s'en trouve négativement impactée, mais en plus, beaucoup d'enfants sortent du système, devenant vulnérables aux pathologies sociales (délinquance, vol, braquage, drogue, prostitution, etc.).

Au niveau sanitaire, les structures sont insuffisantes, de même que leurs capacités d'accueil. Nous prénotons l'exemple du service de pédiatrie qui compte 18 des 79 lits d'hospitalisation de l'ensemble du CHR. La demande y est telle qu'il y a une surcharge des lits (photo 5).



Photo 5 : Des enfants hospitalisés en pédiatrie au CHR de Bouaflé

Cliché : Trotsky MEL, 09 juin 2023.

Le lit pour un enfant est occupé par 2, voire 3. Aussi, le plateau technique est démuné et en mauvais état, sans oublier les conditions de travail en dégradation. Pour exemple, la quasi-totalité des climatiseurs est défectueuse. Les actes médicaux sont ainsi rendus difficiles, malgré la bonne volonté du personnel soignant composé, au 31 mai 2023, de 11 médecins (5 généralistes, 2 chirurgiens, 2 gynécologues, 1 cardiologue, 1 radiologue), 48 infirmiers et 7 sages-femmes. Le nombre pléthorique de patients est tel que les actes médicaux, aux dires des

populations, sont expéditifs. Voulant établir la responsabilité de la SOLIBRA dans ces situations, un médecin généraliste du CHR explique : « La SOLIBRA n'a pas à se substituer à l'État et à la mairie pour construire des structures sanitaires et/ou les équiper. Cependant, il est incompréhensible qu'elle soit inerte face aux souffrances des peuples chez qui elle réalise des bénéfices certains ».

Concernant le réseau routier, le maire-résident le décrit ainsi : « Allez regarder vous-même l'état des routes du quartier SOLIBRA. Elles sont dans un état piteux. Même s'ils ne nous aident pas pour les autres quartiers, l'on n'a pas besoin de leur demander pardon pour le faire là où ils sont installés. » A l'observation, les rues et ruelles du quartier SOLIBRA ne reflètent pas la présence de cette grande société dans ledit quartier. Mieux, ses gros camions contribuent à leur dégradation.

Au niveau du sport et loisir, le « Stade SOLIBRA », dédié au sport des agents de l'entreprise, a de même cédé son site à de nouvelles bâtisses d'agrandissement de l'entreprise.

### ***2.3.3. Une entreprise accusée de nuisances environnementales***

C'est au niveau environnemental que se trouve l'une des importantes récriminations de la population envers la SOLIBRA. Au-delà de l'insignifiance de ses actions de développement en direction des populations communales, la SOLIBRA est accusée de nuire à l'environnement. Trois cas ont particulièrement été soulevés. Le premier concerne les dégâts environnementaux de la drêche. La drêche est le résidu du houblon, matière première de la fabrication de la bière. C'est dans la Marahoué, affluent du fleuve Bandama traversant la ville, que la SOLIBRA déverse ce résidu. L'impact sur la faune et la flore fluviale se vit au quotidien par les populations.

La drêche sert également de nourriture à certains animaux, particulièrement les porcs. Plutôt que de détruire ces résidus par des procédés appropriés, la SOLIBRA la vend auprès d'éleveurs de porcs. Or, en plus de son caractère salissant, la drêche dégage une odeur nauséabonde. Le maire-résident fait ce témoignage :

Durant une période, la ville de Bouaflé était émaillée d'éleveurs de porcs qui nourrissent leurs bêtes avec ces résidus. Les plaintes des populations sur l'odeur insupportable de la drêche nous a conduit à interdire l'activité en ville. Néanmoins, ils se sont réinstallés clandestinement aux abords de la Marahoué et de la SOLIBRA. La SOLIBRA leur vend la drêche. Et tous les déchets de ces porcheries sont également déversés dans le fleuve.

La photo 7 présente les déchets d'un ensemble de porcheries.



Photo 7 : Un ensemble de porcheries installées entre la SOLIBRA et le fleuve Marahoué

Cliché : Trotsky MEL, 13 juin 2023.

Plusieurs porcheries sont sur ce site. Elles sont ravitaillées en drêche par la SOLIBRA servant à alimenter les porcs. Les restes des drêches et les déchets des porcs sont évacués dans la Marahoué située juste derrière les arbres. Une centaine de mètres en aval (côté droit), se trouve le tuyau d'aspiration d'eau de la SODECI. Le risque sanitaire est présent.

Le deuxième cas de nuisance environnementale par la SOLIBRA est la gestion de ses bouteilles cassées. L'autorité communale l'affirme :

Sur information anonyme, j'ai moi-même été constater les faits. Derrière un campement de Koblata, sur la nouvelle voie Bouaflé-Sinfra en construction, la SOLIBRA enfouit ses bouteilles cassées, après les avoir écrasées. Ce site figure parmi les prochains qui seront lotis. En plus des habitants du campement qui vivent déjà les conséquences, d'ici à deux ans tout au plus, la vie urbaine y arrivera. C'est évident que ces bouteilles cassées enfouies dans le sol constituent une sérieuse menace pour l'homme et l'environnement.

Le troisième est la pollution de l'air par la fumée et l'odeur du houblon. Le président de la jeunesse communale ajoute que : « Actuellement, vous ne sentez peut-être rien. Mais, revenez en octobre-décembre. Durant cette période de forte production de la bière, l'air de Bouaflé sent du houblon. »

En définitive, aux yeux des autorités et populations urbaines de Bouaflé, le bilan de la SOLIBRA est désavantageux en tous points de vue. Et pour cause, à la question « Pensez-vous que la ville de Bouaflé tire profit de l'installation de la SOLIBRA ? », 103 (90,35%) des 114 enquêtés affirment n'avoir aucune connaissance d'actions sociales de l'entreprise envers les populations urbaines, à plus forte raison parler de profit. En face, 9,65% reconnaissent quelques actions de l'entreprise commerciale, tout en mettant l'accent sur leur insuffisance. Le constat

du maire-résident est net : « Nous ne sommes pas du tout satisfaits de notre collaboration avec la SOLIBRA. Le site de Bouaflé leur a été cédé gracieusement par les populations autochtones. En retour, ces populations espèrent la voir construire des écoles, des routes, des centres de santé, etc. Mais, rien de tout ça. ».

### 3. Discussion

L'étude a abouti à trois principaux résultats : une espérance dans l'embauche par la SOLIBRA de la jeunesse urbaine de Bouaflé, des réponses insignifiantes de la SOLIBRA aux attentes populaires de la ville de Bouaflé et une incidence néfaste de la SOLIBRA sur le cadre et les conditions de vie des populations urbaines de Bouaflé. La littérature existante permet de les porter à critiques.

L'apport des entreprises commerciales aux territoires qui les accueillent est au cœur des problématiques de développement. C'est ainsi que

Les entreprises s'interrogent - et sont de plus en plus interrogées - sur leur contribution au progrès social. Dans une logique de Responsabilité Sociale, certaines d'entre elles adoptent une attitude d'ouverture vers la société et réfléchissent à leur contribution à l'équité sociale, à l'accès de tous aux biens essentiels et au développement des territoires où elles sont implantées. » (IMS-Entreprendre pour la Cité).

Concernant la responsabilité des entreprises vis-à-vis des populations d'accueil, G. Ryder (2003, p. 24) note que « La plupart d'entre elles reconnaissent qu'elles ne peuvent remplacer le gouvernement, et qu'on ne doit pas attendre d'elles qu'elles le fassent ». Cependant, elles peuvent faire une différence en étant responsables, au sens général du terme. Et cela ne fera que participer à leur acceptation par les populations locales. C'est en cela que E. Raufflet (2011, p. 27) précise que :

Du point de vue de la gestion des entreprises, il apparaît clairement que le permis légal d'exploitation n'est plus suffisant et que le permis social, acquis à travers une acceptabilité sociale, économique, environnementale et culturelle des projets, s'avère nécessaire. Le défi de gestion que doivent maintenant relever les gestionnaires et les entreprises est d'obtenir et de garder ce permis social au fil du temps.

En cela, la définition de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) par la commission européenne et citée par I. Rodić (2007, p. 12) garde tout son sens : « l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes, car elles sont de plus en plus conscientes qu'un comportement responsable se traduit par une réussite commerciale durable. »

S'il est vrai que la SOLIBRA apporte aux populations et autorités urbaines un soutien qualifié d'insignifiant par celles-ci, il est à noter sa nuisance sur l'environnement. La drêche,

ce résidu du houblon, matière première de la bière, que l'entreprise déverse dans le fleuve Marahoué, participe négativement à la modification de la flore et de la faune fluviales, sans oublier le danger que constituent les bouteilles endommagées écrasées et enfouies dans les sols mitoyens à l'entreprise. On pourrait alors comprendre les propos de J.-P. Marechal et B. Quenault (2005, p. 25) cités par B. Zuindeau (2005, p. 3) : « Loin d'engendrer une amélioration générale et durable des conditions de vie de tous, le capitalisme néolibéral qui domine aujourd'hui la planète constitue en effet un système où la création de richesse s'accompagne d'une multiplication des tragédies humaines et des catastrophes écologiques. »

C'est le cas du calvaire que vit San Cristobal (ville du Chiapas, au Mexique) confrontée à une pénurie croissante d'eau face à la surexploitation des ressources dans leurs régions par la firme Coca-Cola FEMSA et la pollution des sols et de l'eau potable par cette la multinationale (A. Rosello, 2018).

Pour les populations urbaines de Bouaflé, nul n'est besoin d'être grand économiste pour savoir que la SOLIBRA réalise des bénéfices, alors que leurs conditions d'existence se détériorent. Certains expliquent que la ville de Bouaflé aurait pu davantage bénéficier de l'entreprise si le contrat avec l'État ivoirien était accompagné de politiques plus fermes visant à améliorer le bien-être social dans des investissements plus importants dans les infrastructures et le développement local. En définitive, comme le synthétise C. Gendron (2011), « L'entreprise a des responsabilités qui s'ajoutent à sa mission économique ; l'entreprise peut (et donc doit) embrasser une mission d'intérêt général ; la sphère économique ne peut être pensée comme indépendante des dynamiques et réalités sociales et environnementales. »

## Conclusion

L'étude a permis de révéler que les couches sociales urbaines de Bouaflé, aux premiers rangs desquels se trouvent les autorités communales, fondent beaucoup d'espoirs dans les capacités de la SOLIBRA à les aider à améliorer leurs conditions de vie. Sans toutefois ignorer les actions de l'entreprise dans la commune, celles des populations qui connaissent leur existence les trouvent très insignifiantes face aux capacités de l'entreprise qu'elles estiment réaliser d'énormes bénéfices. Toujours est-il que la faiblesse des initiatives de la SOLIBRA, à laquelle s'ajoutent ses actes nuisibles à l'environnement, engendrent un sentiment de mécontentement chez les populations urbaines de Bouaflé. Si l'on peut recommander que la



SOLIBRA renforce davantage ses soutiens de divers ordres aux populations et autorités communales de Bouaflé, il est aussi indiqué que les pouvoirs publics clarifient bien les choses dans l'esprit des uns et des autres. Car, comme l'avance l'agent de l'entreprise, « La SOLIBRA n'est pas là pour prendre la place et les charges de l'État ni de la mairie. C'est une entreprise privée qui a des engagements vis-à-vis de l'État et qui les respectent. C'est à la mairie et à l'État que doivent s'en prendre les populations pour l'amélioration de leurs conditions de vie, pas à nous. » Pour notre part, l'équilibre social étant toujours en jeu dans ces genres de situation, il est opportun que chacun joue franc jeu et que les entreprises respectent leurs engagements sociaux.

## Bibliographie

GENDRON Corinne (2011). « L'entreprise comme vecteur du progrès social. Débat sur la responsabilité sociale de l'entreprise (III) ». Revue du MAUSS permanente. Disponible sur <https://journaldumauss.net/./?L-entreprise-comme-vecteur-du>, consulté le 16/06/2023.

IMS-Entreprendre pour la Cité (2006). La société, une affaire d'entreprise ? L'Engagement Sociétal des entreprises : enjeux, pratiques, perspectives. Eyrolles-Éditions d'Organisation : Paris.

Institut National de la Statistique (2022). Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2021, Résultats Globaux Définitifs. Ministère du Plan et du Développement, République de Côte d'Ivoire.

RAUFFLET Emmanuel (2011). « Les relations avec les communautés ». Gestion, vol. 36, no. 2, pp. 27-28. Éditions HEC Montréal.

RODIĆ Ivana (2007). Responsabilité sociale des entreprises – le développement d'un cadre européen. Mémoire de Diplôme d'études approfondies en études européennes, Institut Européen de l'Université de Genève.

ROSELLO Antoine (2018). « L'emprise de Coca Cola au Mexique ». École de Guerre Économique (EGE). Disponible sur <https://www.ege.fr/infoguerre/2018/02/lemprise-de-coca-cola-mexique>, consulté le 06/06/2023.

RYDER Guy (2003). « La responsabilité des entreprises envers la société et les droits des travailleurs », pp. 23-26. La responsabilité sociale des entreprises : mythes et réalités, Éducation ouvrière 2003/1 Numéro 130, 92 p.

SOUMAHORO Moustapha (2015). « Construction, reconstruction territoriale et décentralisation en Côte d'Ivoire (2002-2009) ». Espaces et sociétés, 2015/1-2 (n° 160-161), 51-66.

ZUINDEAU Bernard (2005). « Le développement durable – une perspective pour le XXI<sup>e</sup> siècle », pp. 1-4. *Développement durable et territoires* (MARECHAL Jean-Paul et QUENAULT Béatrice (dir.), Presses universitaires de Rennes.